



Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Plan d'action 2019

1. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

A. RAPPORT ALTERNATIF 2-3 du BDF

a) Transmission de commentaires relatifs au rapport officiel 2-3 de la Belgique

- Le rapport officiel de la Belgique sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées est attendu par le Comité UNCRPD pour le 30 avril 2020
- La société civile belge aura la possibilité de transmettre des commentaires sur ce rapport officiel jusque 6 semaines avant l'examen du rapport de la Belgique par le Comité UNCRPD, lors du « Dialogue constructif ». Il est possible que cet examen ait lieu en septembre 2020
- Le BDF organisera la consultation de ses membres en vue de la transmission de ses commentaires entre le 01/04/2020 et le 01/07/2020

b) Dialogue constructif : Septembre-octobre 2020 (?)

- A cette date l'ordre du jour de la session de septembre-octobre 2020 du Comité des droits des personnes handicapées n'est pas encore connu. Il est possible que le dialogue constructif entre le Comité des droits et la Belgique soit à l'ordre du jour.
- Si c'est le cas, le BDF prévoit la présence d'une délégation du BDF à Genève afin d'assister aux échanges et de profiter de l'occasion pour clarifier certains aspects de la situation de



vie des personnes handicapées en Belgique. Cette délégation sera concertée avec les différents conseils d'avis existant au niveau de la Belgique fédérale de manière à assurer la représentation la plus complète et la plus efficace possible

- Les dépenses inhérentes au déplacement de la délégation du BDF sont à prévoir sur fonds propres. Cependant, le BDF et les conseils d'avis existant aux différents niveaux de la Belgique fédérale négocieront la possibilité de prise en charge de ces coûts par les autorités compétentes
- Le cas échéant, le BDF prendra l'initiative d'organiser la coordination des prises de parole avec UNIA et les organisations de la société civile qui y seront présentes.

B. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'UNCRPD

a) Sensibilisation politique aux 10 ans de l'UNCRPD

- Au cours de l'année 2019, le BDF a préparé une « plaquette » destinée à sensibiliser les différents gouvernements et assemblées parlementaires à l'importance d'une mise en œuvre efficace du contenu de l'UNCRPD
- Cette plaquette sera mise en forme et envoyée au cours du premier trimestre de l'année 2020. Elle servira de soutien à des demandes d'entrevue soit avec les gouvernements, soit avec les assemblées parlementaires.

b) Sensibilisation politique sur le suivi du Rapport officiel 2-3 et du rapport alternatif 2-3 du BDF

- Indépendamment de la tenue du « Dialogue constructif » lors de session de septembre-octobre du Comité des droits UNCRPD, il est important que la Belgique avance dans la mise en œuvre de l'UNCRPD.
- Le BDF mettra donc à profit toute occasion de contact avec les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale pour



les inciter à tenir compte, dans toutes les politiques qu'ils mettent en œuvre, des engagements qu'ils ont pris en ratifiant l'UNCRPD

C. CONFERENCE DES ETATS PARTIES

- Le BDF prévoit de participer à la conférence des Etats parties à l'UNCRPD
- A ce jour, le programme de la Conférence des Etats partie n'est pas encore officialisé. La décision d'y participer dépendra, évidemment, de l'intérêt de la thématique pour la situation des personnes handicapées belges
- Le cas échéant, le BDF demandera au gouvernement belge de financer sa participation

D. *General comment* sur les articles 4.3 et 33.1 de l'UNCRPD

- Le groupe de travail « éthique » du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) finalisera, durant le 1^{er} semestre 2020, sa note de position relative aux articles 4.3 et 33.3 de l'UNCRPD portant sur la participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent
- La note de position finalisée sera soumise au BDF avant d'être transmise aux différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale.
- Le BDF consultera ses organisations membres sur le contenu de cette note du CSNPH

2. *Autres traités internationaux « Droits de l'homme »*

- L'année 2020 sera une nouvelle occasion pour le BDF de se positionner par rapport aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers fixés par l'ONU.



2019-12-09-UN-Proc
ess-Table.pdf





- A chaque fois, une proposition de texte sera produite par le Conseil d'administration et le secrétariat. Elle sera soumise à la relecture de l'ensemble des associations membres du BDF avant d'être transmis au Comité de l'ONU compétent.

a) Pacte international sur les Droits Economiques, sociaux et Culturels (CESCR ou PIDESC)

- Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC ou CESCR) est un instrument international de l'ONU. Il a été ratifié par la Belgique le 21/04/1983.
- Le Comité CESCR se réunira à Genève du 17/02/2020 au 06/03/2020.
- Le BDF transmettra une proposition de liste de question au Comité CESR le 24/01/2020.

b) Universal Periodic Report (UPR)

- L'Examen Périodique Universel (UPR) est un processus d'examen périodique des Etats concernant les Droits de l'homme mis en place par l'ONU.
- Le Comité UPR se réunira à Genève en janvier 2021. L'examen de la situation de la Belgique devrait être à l'ordre du jour
- Le BDF soumettra un rapport alternatif au Comité UPR le 18/06/2020.

c) Les Objectifs du Développement Durable (SDG)

- Les Objectif de Développement Durable sont un instrument international de l'ONU. La Belgique s'est engagée à atteindre les 17 objectifs fixés dans le cadre des SDG
- Le BDF adaptera les vidéos de sensibilisation à la relation entre « handicap » et développement durable produite en anglais par l'EDF
- Il se servira de ces vidéos pour développer des actions de sensibilisation à destination de ses membres de manière à ce qu'ils puissent utiliser les éléments de développement



durable dans la promotion de leurs propres actions et lors de leurs contacts avec les décideurs politiques

- Les vidéos serviront d'outil de sensibilisation sur le site Internet du BDF, mais aussi sur les sites Internet des organisations membres du BDF ainsi que sur ceux des conseils d'avis existants au niveau des entités fédérale et fédérées
- Les vidéos seront utilisées dans le cadre de la participation éventuelle du BDF au Forum du développement durable 2020
- Enfin, elles seront éventuellement utilisées en télévision au niveau communautaire ou au niveau public

f) Convention contre l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

- La Convention contre l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est un instrument international de l'ONU. Elle a été ratifiée par la Belgique le 10/07/1985.
- Le BDF transmettra son Rapport alternatif au Comité CEDAW le 18/11/2020.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) European Accessibility Act

- Au cours de l'année 2020, le BDF assurera du mieux possible le suivi de la mise en œuvre de l'European Accessibility Act par la Belgique.

b) European Disability Card

- Au cours de l'année 2020, le BDF suivra le développement du projet de *European Disability Card* en Belgique
- Au niveau européen, il incitera l'EDF à poursuivre son lobbying pour l'élargissement et l'approfondissement de la carte dans un maximum d'Etats européens



4. Participation aux instances de l'EDF

- Au cours de l'année 2020, le BDF continuera à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.
- Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d'administration de l'EDF lui donne une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'organisation.
- Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.
- Il veillera à ce qu'une attention soutenue soit apportée, notamment, à la préparation de la nouvelle Stratégie européenne du handicap 2021-2030, de la nouvelle programmation FSE 2021-2027 et de l'accessibilité des bâtiments et sites internet européens.

5. Plateforme des Conseils d'avis

Au cours de l'année 2020, 4 réunions de la plateforme des Conseils d'avis sont prévues. Le BDF reste convaincu de l'importance de ces concertations informelles pour garantir un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

- à la nécessaire coordination des forces dans le cadre d'un plan d'action national handicap et de la mise en œuvre optimale de l'UNCRPD
- à l'obtention de la création, dans chaque entité, d'un Conseil d'avis des personnes handicapées, ce qui passera, notamment par une réflexion sur le General comment consacré à l'article 4.3 de l'UNCRPD. A ce niveau, le BDF se basera sur le contenu de la note rédigée par le CSNPH



- à la production de rapports dans le cadre du rapportage des traités internationaux qui ont une influence sur la situation des personnes handicapées

6. Communication

a) Utilisation du site Internet

Le site demeure la porte d'entrée naturelle vers les activités du BDF . Un travail sera mené au niveau de l'attractivité des pages du site, en les rendant plus agréables à visiter. D'autre part, certaines sections trop peu développées feront l'objet d'une attention particulière : la section « Connaître l'Europe » et la section « Organisations membre » seront ainsi développées en priorité

b) BDF sur Twitter

L'utilisation de Twitter pour faire connaître l'action du BDF a été lancée en fin d'année 2019. Cette pratique sera systématisée au cours de l'année 2020

c) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2020 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Lors de son assemblée du 12/03/2020, le BDF utilisera cette occasion pour une présentation de l'action de sensibilisation aux Objectifs de développement durable (SDGs).

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs, avec pour meilleur exemple, la Carte Européenne du Handicap. Le Conseil d'administration souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

Conclusion

Il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute



information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si de grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l'égalité des chances, la jouissance des Droits de l'Homme pour les personnes handicapées,...), il faut aussi remonter le terreau de la réalité de vie et des besoins pour faire en sorte que les réunions européennes ne s'apparentent à de grands messes ronronnantes et frustrantes pour les citoyens que nous sommes tous et que au final les décisions prises au niveau européen répondent aux besoins des personnes .

Pour cela, le BDF continuera de faire entendre la voix de ses membres et exigera que le slogan « rien sur nous sans nous » soit mieux respecté par les décideurs européens et belges. Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. Le CA met son point d'honneur à donner un suivi à chaque intervention.

